



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-41657>

Département(s) de publication : **56**

Annonce n° **24-41657**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Centre hospitalier Bretagne Atlantique

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Missions de coordination des systèmes de sécurité incendie dans le cadre d'opérations de travaux et de besoins ponctuels

Description : Missions de coordination des systèmes de sécurité incendie dans le cadre d'opérations de travaux et de besoins ponctuels

Identifiant de la procédure : 4c70d442-3222-4cde-be6d-38a469eac7c4

Identifiant interne : CHBA_CHAG_EHPADM_ACMS_CSSI

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71317100 Services de conseil en protection et contrôle en matière d'incendie et d'explosion

2.1.3 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 172,000 EUR

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Objet : La présente consultation a pour objet de sélectionner l'opérateur économique qui pourra soumissionner aux marchés dits « subséquents » conclus sur le fondement d'un accord-cadre mono-attributaire, à passer pour des missions de coordination des systèmes de sécurité incendie dans le cadre

d'opérations de travaux et de besoins ponctuels, au bénéfice du Centre hospitalier Bretagne Atlantique (Vannes et Auray), du Centre hospitalier Alphonse Guérin (Ploërmel) et de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Malestroit. / Présentation du groupement hospitalier de territoire : Par convention signée le 1er juillet 2016, le Groupement hospitalier Brocéliande Atlantique (GHBA) a été constitué entre les établissements suivants : le Centre hospitalier Bretagne Atlantique (Vannes et Auray), l'Etablissement Public de Santé Mentale Morbihan (Saint Avé), le Centre hospitalier Alphonse Guérin (Ploërmel), l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Malestroit, le Centre hospitalier de Josselin, le Centre hospitalier de Belle-Ile-en-Mer, le Centre hospitalier Basse Vilaine (Nivillac). Le Centre hospitalier Bretagne Atlantique est l'Etablissement support du groupement hospitalier de territoire. Conformément à l'article L6132-3 3° du Code de la santé publique, l'Etablissement support assure la fonction Achat pour le compte des Etablissements parties. A ce titre, il est chargé de l'élaboration de la politique et des stratégies d'achat, de la planification des marchés publics, de la passation des marchés publics et de leurs avenants. L'exécution des marchés publics qui comprend notamment l'émission des commandes, la vérification du service fait, la liquidation des factures et leur mandatement, relève des Etablissements parties.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Faillite : Outre ce motif, le candidat ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 du Code de la commande publique. A ce titre, il fournit une déclaration sur l'honneur lors du dépôt de sa candidature. S'il est envisagé de lui attribuer le marché, il est alors tenu d'en fournir les preuves conformément à l'article R2144-4 du Code de la Commande publique (liste des documents précisés à l'article 16.5 du Règlement de consultation).

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Missions de coordination des systèmes de sécurité incendie dans le cadre d'opérations de travaux et de besoins ponctuels

Description : Missions de coordination des systèmes de sécurité incendie dans le cadre d'opérations de travaux et de besoins ponctuels au bénéfice du Centre hospitalier Bretagne Atlantique, du Centre hospitalier Alphonse Guérin et de l'EHPAD de Malestroit. Les caractéristiques techniques des prestations attendues sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Les lieux d'exécution des prestations figurent dans les documents intitulés « Adresses des sites des Etablissements parties » et « Plans masse des Etablissements parties » placés respectivement en Annexes 3 et 4 du CCAP ; les marchés subséquents conclus sur la base de l'accord-cadre précisent les lieux d'exécution des prestations.

Identifiant interne : CHBA_CHAG_EHPADM_ACMS_CSSI

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71317100 Services de conseil en protection et contrôle en matière d'incendie et d'explosion

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2024

Durée : 48 MONTH

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Le marché public est un accord-cadre donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-7 à R2162-9 du Code de la commande publique, de services, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum en valeur de 172000,00 euros HT. / L'estimation prévisionnelle par Etablissement mentionnée en Annexe 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) est une donnée indicative, définie à partir de projections ; elle n'a aucun caractère contractuel. / Non exclusivité : L'accord-cadre est un système fermé pendant toute sa durée d'exécution : une fois l'accord-cadre conclu, aucun opérateur économique supplémentaire ne peut y adhérer. Seul le Titulaire de l'accord-cadre peut se voir attribuer des marchés subséquents. Le Pouvoir adjudicateur se réserve néanmoins la possibilité d'organiser une consultation spécifique auprès d'autres opérateurs économiques lorsqu'ayant été consulté pour l'attribution d'un marché subséquent, le Titulaire de l'accord-cadre ne remet aucune offre ou remet une offre inacceptable, irrégulière ou inappropriée. De plus, le fait d'être Titulaire de l'accord-cadre n'implique pas pour l'opérateur économique un droit d'exclusivité concernant les prestations de même nature envisagées par l'Etablissement ; ce dernier peut décider de lancer un appel public à la concurrence pour les faire réaliser par un autre opérateur économique notamment dans le cadre d'opérations spécifiques, en raison de leur importance et/ou de leur coût, ce sans remettre en cause le présent marché public et sans droit à indemnisation pour le Titulaire du marché public.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (ou utiliser le formulaire DC2 partiellement pré-rempli). Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. / Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années (ou utiliser le formulaire DC2 partiellement pré-rempli).

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

Utilisation de ce critère : Utilisés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix au regard du cadre de Décomposition de prix global et forfaitaire d'une opération fictive

Pondération (points, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique sur 40 points au regard de la Qualité des moyens humains dédiés à l'exécution des missions de l'accord-cadre sur 25 points et de la Pertinence des dispositions permettant d'assurer la qualité des prestations sur 15 points

Pondération (points, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : [https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2518906&orgAcronyme=x7c,](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2518906&orgAcronyme=x7c)

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2518906&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 13/05/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 MONTH

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 13/05/2024 à 13:00

Informations complémentaires : L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions

spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application des coûts horaires forfaitaires par type d'intervenant figurant dans l'Annexe financière. Les prix sont révisables dans les conditions indiquées aux articles 11.2 et 21.1.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières de l'accord-cadre. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Centre hospitalier Bretagne Atlantique

Numéro d'enregistrement : 26561337200019

Adresse postale : Etablissement support du Groupement hospitalier Brocéliande Atlantique -
20, boulevard Général Maurice Guillaudot - BP 70555

Ville : Vannes cedex

Code postal : 56017

Subdivision pays (NUTS) : Morbihan (FRH04)

Pays : France

Point de contact : Cellule Juridique Achats

Adresse électronique : cellule-juridique.achats@ghba.fr

Téléphone : +33297292105

Adresse internet : <http://www.ch-bretagne-atlantique.fr>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Rennes

Numéro d'enregistrement : 17350005900014

Adresse postale : Hôtel de Bizieu - 3, contour de la Motte - CS 44416

Ville : Rennes cedex

Code postal : 35044

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Point de contact : Greffe du Tribunal administratif de Rennes

Adresse électronique : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Téléphone : 0223212828

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 3952833e-c00c-4c09-afdc-de47fca0f076 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 09/04/2024 à 14:23

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/04/2024